Trente-quatrième Année. — N° 16 UN NUMERO : 15 CENTIMES. MERCREDI 16 JANVIER 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 15 JANVIER 1888

LA LOI SUR LES FAILLITES

Le Sénat a adopté lundi les vingt-quatre premiers articles d'un projet de loi destiné à modifier le titre III du code de commerce, déjà amendé lui-même par la loi de 1838, et dont la Chambre était saisie depuis 1880.

Cette réforme, qui tend à faire améliorer la législation des faillites, était réclamée par toutes les Chambres de commerce.

Nos députés auront mis à peine huit ans à élaborer ce projet et il aura fallu le cas spécial de la compagnie de Panama pour que le Sénat puisse s'en occuper, non pas encore dans son entier, mais seulement sur certains points.

Le but essentiel de la loi est de permettre à un commerçant de bonne foi d'éviter la faillite et les graves conséquences qui en résultent, en obtenant, d'accord avec ses créanciers, la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Celui-ci serait chargé d'administrer les biens du débiteur et d'arriver plus vite, et avec moins de frais qu'un syndic de faillite, soit à un concordat, soit à la liquidation de l'actif.

Le débiteur malheureux et de bonne foi serait ainsi arraché à la honte d'une faillite qu'un créancier mal intentionné peut faire déclarer, au détriment de tous, qui expose le commerçant à de durs traitements immédiats, même à l'emprisonnement, et le frappe dans l'avenir d'incapacités civiles et politiques du caractère le plus humiliant.

La loi actuelle a pour but de soumettre la déclaration de faillite à la déclaration de la majorité des créanciers.

Ce à quoi le Sénat devra veiller, c'est à ne pas se laisser entraîner à un excès contraire, et à fermer la porte aux abus d'un autre genre qui pourraient se produire.

LA SITUATION INDUSTRIELLE DE REIMS
pendant le second semestre de 1888

La Chambre de commerce s'exprime ainsi dans un rapport, sur la situation industrielle de Reims pendant le second semestre de 1888 :

Filature à façon. — L'alimentation des filatures à façon de laines peignées a été extrêmement difficile pendant ce semestre, et les prix de façon mauvais et ruineux pour le filateur.

Cette situation a amené en novembre la formation d'un syndicat de filateurs de la région de Fourmies (centre de l'industrie de la filature à façon). Il réunit 750.000 broches et a pour but de limiter la durée du travail chez les adhérents, afin de maintenir les prix de façon à un taux plus normal. Depuis le 6 décembre, la journée de travail a été réduite à 10 heures, ce qui fera une production en moins de 170.000 kilogrammes de fil par mois.

En ce moment, l'alimentation est un peu meilleure et les prix de façon moins mauvais, tout en constituant encore le filateur en perte.

Les filatures en cardé, bien alimentées pendant le 1er semestre, ont vu diminuer les chargements à partir du mois de juillet. L'alimentation est devenue très difficile, même impossible pour certains établissements vers la fin d'août ; par suite, les prix de façon sont tombés à un prix excessivement bas et désastreux pour le filateur.

A cette époque de l'année où ils sont généralement bien pourvus, ils ne reçoivent que peu de laines et sont encore obligés de laisser du matériel inoccupé : c'est là une situation anormale.

Filature à forfait. — L'amélioration constatée fin juin pour les fils peignés écrus ne s'est pas maintenue au commencement du 2e semestre. Cependant à partir du mois de septembre, sous l'influence des cours de plus en plus élevés du peigné, les prix se sont élevés progressivement, mais dans une proportion moindre que la matière première.

En raison de la situation difficile, la production a été diminuée et les stocks sont peu importants.

Il s'est fait peu d'affaires en fils nouveautés, ce genre ayant été peu demandé pendant ces six derniers mois.

Tissus. — Mérinos et cachemires simples. — La production de ces articles est toujours limitée, et malgré qu'il n'y ait pas de stock sur place, les prix ne peuvent se relever au niveau de ceux de la matière première et constituent le fabricant en perte.

La demande en mérinos 9,8 et 5,4 et en cachemire 5,4 pour la consommation intérieure a été très peu active; mais l'exportation a remis au début et dans le cours de ce semestre des ordres assez importants en mérinos 120 et en cachemire 9,8 qui ont un peu suppléé à la vente intérieure. Les prix élevés du peigné ont empêché la fabrique d'accepter autant de commissions qu'on lui en proposait.

Les prix qui avaient un peu fléchi dans la première moitié du semestre se sont relevés fin septembre et se sont encore améliorés en décembre, mais ils restent toujours onéreux pour le producteur.

Mérinos double. — Le mérinos double entre de moins en moins dans la consommation, on en produit peu et les prix ne varient presque pas.

Mérinos et cachemires grandes laines — La production en est également peu importante; elle se place au fur et à mesure des rentrées, avec peu de variation dans les cours.

Flanelles unies et croisées. — La vente de ces articles est restée très lourde pendant les trois premiers mois du semestre ; des stocks assez importants ont pesé sur les cours.

Ce n'est qu'à partir du 15 septembre que la vente a repris un peu d'activité. Des affaires importantes ont été traitées en octobre et novembre, et le stock est redevenu normal, d'autant plus que la production a été restreinte.

Les prix se sont un peu relevés, mais cependant pas assez pour permettre au fabricant de vendre sans perte.

Flanelles fantaisie. — La livraison des commissions remises dans le premier semestre s'est bien effectuée et le peu de stock qui restait fin de saison s'est facilement écoulé.

Les échantillons nouveaux commencent à paraître et des ordres sont déjà donnés ; la demande porte toujours sur les bonnes sortes ; les qualités inférieures continuent à être délaissées.

Malgré les prix les plus élevés des matières, la fabrique rencontre une très grande résistance de la part des acheteurs pour obtenir une amélioration de prix.

Molletons et nouveautés en laine cardée. — La saison dernière s'est très bien faite ; toutes les commissions se sont bien livrées, et le peu qui était resté en magasin, soit comme pièces en retard sur les commissions, soit comme réassortiment, s'est bien vendu.

Le négoce a aussi écoulé ce qu'il avait acheté. La température trop douce de fin octobre et surtout du mois de novembre, a empêché de remettre un plus grand nombre d'ordres en réassortiment.

On s'occupe activement de l'échantillonnage pour la nouvelle saison et des commissions ne tarderont pas à être remises ; les acheteurs résistent aux demandes de majoration de prix qui leur sont faites et qui ne sont cependant que la conséquence naturelle du cours élevé des matières premières. *(A suivre).*

L'incident Floquet-Laur

Paris, 14 janvier. — A la suite de l'incident Floquet-Laur, à la Chambre, M. Floquet a reçu, à dix heures, MM. Laisant et Le Hérissé, témoins de M. Laur. Le président du Conseil leur a dit :

« J'ai sommé M. Laur de porter, à la tribune, les allégations publiées dans la *Presse*, et que j'ai justement appelées infâmes. Je maintiens ma sommation et n'ai rien à ajouter ailleurs qu'à la tribune. »

MM. Laisant et Le Hérissé se sont alors retirés.

Paris, 14 janviers, 12 h. 58. — Les témoins de M. Laur ayant transmis la reponse du présidet du Conseil à leur client, ce dernier a répondu par la lettre suivante :

« Paris, 14 janvier, 1889.

» *A Messieurs Laisant et Le Hérissé, députés.*

» Chers amis, je vous remercie d'avoir bien voulu vous charger de la plus ingrate des missions.

» M. Floquet, président du Conseil est venu me provoquer, et m'a grossièrement insulté dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

» M. Floquet refuse toute réparation, et maintient ses insultes.

» Il me donne rendez-vous à la tribune, sachant fort bien que tout débat est rendu impossible par l'attitude d'une majorité asservie, et décidée à approuver toutes les félonies de son chef.

» Je maintiens, moi aussi, mes accusations relatives au gaspillage des fonds secrets.

» Je somme, à mon tour, le président du Conseil de faire connaître d'où vient l'argent qui sert à nous jeter, tous les jours, à la face, les calomnies et les outrages les plus monstrueux, et je constate que le chef des parlementaires est un lâche.

» Recevez, etc. »

Paris, 14 janvier, 12 h. 58 soir. — En refusant satisfaction à M. Laur, autrement qu'à la tribune M. Floquet a, dit-on, l'arrière-pensée d'amener ses adversaires à leur tour, à l'occasion d'un débat public, dont il espérerait tirer grand profit pour la République.

Si M. Laur, ou, plus exactement, les boulangistes tombent dans le piège, le président du conseil accepterait de soumettre à un contrôle, la gestion des fonds secrets, donnant à entendre que le général Boulanger n'accepterait pas la même mesure, en ce qui concerne son passage au ministère de la guerre.

La balle serait saisie au bond, et un député aurait demanderait que cette vérification fût opérée.

C'est là, paraît il, la grosse machine de guerre qu'on se promettait de diriger, à la dernière heure, contre le général Boulanger.

Si nous ajoutons que toutes les lettres de la soirée ont été soumises au général Boulanger, on reconnaîtra que ce dernier évite de tomber dans le piège que lui tendait M. Floquet.

LE DUEL ROCHEFORT-LISSAGARAY

Paris, 14 janvier. — A la suite d'un article paru dans un journal, M. Henri Rochefort, rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, s'étant trouvé offensé, a envoyé ses témoins, MM. Vaughan et Dubois, rédacteurs à l'*Intransigeant*, pour demander réparation par les armes à M. Lissagaray, auteur dudit article.

D'un commun accord, les témoins de MM. Rochefort et Lissagaray ont reconnu qu'une rencontre était inévitable.

L'arme choisie est l'épée de combat avec gant de ville à volonté.

Le duel à l'épée arrêté ce matin entre les témoins de M. Lissagaray, directeur de la *Bataille*, et M. Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, a eu lieu ce soir.

M. Rochefort a été blessé à l'épaule et M. Lissagaray à l'aine.

Les blessures ne sont pas, parait-il, graves.

Cette rencontre a été tenue secrète jusqu'au dernier moment, et à la Chambre, on ne l'a connue que par le résultat.

On raconte que M. Rochefort a envoyé ses témoins au directeur de la *Bataille* pour couper court à la campagne annoncée dans ce journal, mais ce résultat ne parait pas devoir être atteint, car après le duel, M. Lissagaray a manifesté l'intention de publier quand même un dossier contre M. Rochefort.

* *

Paris, 14 janvier, 11 h. 50. — Les blessures de MM. Lissagaray et Rochefort sont peu graves, puisque le premier s'est rendu, ce soir, au café Véran, et que le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* était, ce soir, aux Variétés.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

Paris, 14 janvier. — Rodolphe Salis a voulu, lui aussi, donner la note gaie et il a fait placarder l'appel suivant :

« Electeurs, on vous trompe !

» Depuis deux ans, un imposteur, abusant d'une vague ressemblance physique, se fait passer pour le général Boulanger.

» Or, le général Boulanger, C'EST MOI.

» Mon programme ? Il est simple:

» La RÉVISION de la CONSTITUTION tous les trois mois.

» Je déclare donc que je prends pour miennes toutes les voix qui se porteront sur le nom du général Boulanger.

» Et si je suis élu, je ne conseille pas à l'individu en question d'affronter en même temps que moi le seuil du Parlement.

» Electeurs, aux urnes !

» Et pas d'abstentions ! ! !

» Rodolphe SALIS,
» Directeur du *Chat Noir*, seigneur de Chatnoirville-en-Vexin.

Les membres du nouveau Comité des protestations nationales.

Suivent les signatures parmi lesquelles nous relevons celles de MM. Paulus, Hoschedé, Capoul, les frères Lyonnet.

Boulanger et Faidherbe

On lit dans la *Cocarde* :

« Et, en ce moment, l'approbation que le général Faidherbe donne à la reproduction de son ridicule actum est-elle rigoureusement désintéressée ?

» Le grand chancelier n'ambitionne-t-il pas, toujours en dehors de celui-ci, nous le croyons, de faire nommer son gendre officier de la Légion d'honneur, sous prétexte d'une mission de quelques mois accomplie sur la côte d'Afrique.

» M. le capitaine Brosse ard doit être le premier à souffrir de ces démarches, comme tout officier loyal qui n'attend de récompense que de ses seuls mérites et des services rendus à la patrie. »

Une lettre du général Campenon

Le général Campenon, le prédécesseur du général Boulanger au ministère de la guerre adresse à M. Anatole de la Forge, président du comité antiboulangiste, la lettre suivante :

« Mon cher de la Forge,

» Je vous envoie du coin de mon feu mon humble cotisation pour l'élection du 27.

» Je me rétablis lentement, mais sûrement, et je serai certainement sur pied le jour où nous livrerons, s'il le faut, le bon combat pour la République, c'est-à-dire pour notre cher pays. » Général CAMPENON. »

D'où vient l'argent ?

La France a reçu une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Le « budget boulangiste » publié par les journaux opportunistes est absolument fantaisiste.

» Ils ont oublié de faire figurer dans ce budget une somme de 50.000 fr. envoyée par la société des Patriotes français résidant en Belgique, et 75.000 fr. envoyés par un Alsacien de mes amis récemment expulsé d'Allemagne.

» Cet argent est appelé à participer aux frais de l'élection du 27 janvier, et je puis vous certifier qu'il a été souscrit par de véritables républicains désireux de voir notre France forte et respectée. »

Une agression

A la suite de violentes discussions au sujet de la prochaine élection, le nommé Vigny rentrait chez lui, boulevard Victor-Hugo, à Clichy, lorsque tout à coup cinq ou six individus surgirent au coin d'une rue et lui crièrent : « A bas les voleurs ! A bas Floquet ! »

Vigny répliqua par ces mots : « A bas les assassins ! A bas les massacreurs ! »

On en vint aux mains et Vigny fut laissé sur le carreau grièvement blessé. Comme il poussait des cris, on vint le relever et on le porta dans une pharmacie.

Vigny avait reçu cinq ou six coups de couteau; il a été reconduit à son domicile dans un état désespéré.

Réunion du Comité conservateur

Paris, 14 janvier. — La réunion du Comité conservateur a eu lieu aujourd'hui à deux heures, à la salle Lemardeley, rue Richelieu.

Environ 80 membres assistaient à cette réunion qui avait un caractère exceptionnellement privé et à laquelle la Presse n'était pas admise.

On avait gracieusement mis à notre disposition un des salons contigus à la salle de réunion et où nous devions attendre les communications.

Grâce à une indiscrétion, nous pouvons avoir de nombreux détails à vous donner.

La réunion a été présidée par M. Ferdinand Duval.

Dès le début de la séance, on se préoccupe s'il y a lieu ou non de présenter un candidat.

Après une très courte discussion, l'assemblée décide, à une très grande majorité, que les monarchistes ne présenteront pas de candidat à l'élection du 27.

Sur la seconde question, celle de savoir si le Comité fera une déclaration, et dans quel sens elle sera formulée, la discussion a été très vive et des plus animées.

M. Denys Cochin insiste vivement pour que le Comité fasse une déclaration

D'un autre avis sont MM. Gamard et Rafton qui soutiennent qu'il n'y a pas lieu d'en faire.

MM. Dufaure et Froment-Meurice prennent aussi la parole et parlent contre l'adoption de la déclaration.

Enfin, M. Georges Berry adoptera la déclaration, mais il tient à ce que le dernier alinéa subisse une légère modification.

Au lieu de dire que les monarchistes doivent garder la neutralité la plus stricte, il veut que le texte porte : « Les comités monarchistes. » Cette modification a été faite.

Finalement la déclaration suivante a été adoptée par mains levées, par 36 voix contre 30.

« Le Comité, réuni, en assemblée générale, le lundi 14 janvier 1889, regrette de ne pouvoir déférer aux vœux de nombreux royalistes désireux de prendre part au scrutin qui va s'ouvrir, à Paris, le 27 janvier.

» A une date aussi rapprochée des élections générales, il ne paraît pas possible de leur présenter un candidat pour une élection partielle; mais les royalistes, qui composent le comité, résolus à n'abdiquer devant personne leurs convictions et leurs espérances, partisans de la monarchie parce qu'elle peut seule donner à la France un gouvernement fort qui se servira de sa force pour faire respecter les droits des citoyens et sauvegarder les libertés publiques, ne peuvent faire un choix entre les deux candidatures républicaines qui se trouvent en présence.

» Ils estiment que les comités monarchistes doivent garder la neutralité la plus stricte. »

Discours du général Du Barrail

Hier matin, une très nombreuse députation de présidents des comités impérialistes de la Seine s'est rendue chez le général du Barrail, ancien ministre de la guerre, président du Comité central de l'Appel au peuple, pour lui offrir les hommages et les vœux de nouvel an des Comités.

M. Félix Duval, l'un des vice-présidents généraux des comités, qui conduisait la députation, s'est fait l'interprète de ses collègues et a prié le général de faire parvenir au prince Victor-Napoléon « l'expression la plus énergique des sentiments de fidélité et de dévouement des impérialistes de la Seine. »

Le général du Barrail, après avoir remercié la députation de ces vœux et de ces hommages, a commenté en quelques paroles la décision prise par le Comité central, au sujet de l'élection du 27 janvier.

Il a dit que la candidature du général Boulanger est « avant tout une candidature d'opposition » légale, de protestation nationale, et qu'elle doit » être soutenue par tous ceux qui veulent débarrasser au plus vite le pays du régime parlementaire maudit et méprisé qui déshonore la France » et qui la perd.

» L'hésitation n'est pas possible. L'abstention » serait une faute irréparable.

» Les impérialistes, a-t-il continué, ont toujours été les adversaires résolus des hommes » néfastes qui sont au pouvoir. Ils entendent rester à l'avant-garde de ceux qui ouvrent contre » eux la brèche au nom de la patrie, au nom du » respect de la volonté nationale, ces deux préoccupations constantes du prince Victor-Napoléon. »

La soirée

Paris, 14 janvier, 12 h. 32 soir. — On assure qu'à la réunion du Comité conservateur, M. Ferdinand Duval, ayant demandé, à M. Gamard, s'il avait une candidature à proposer, ce dernier a répondu négativement.

A une seconde question s'il se porterait lui-même, M. Gamard a répondu à M. Duval : « Non, mais si on me l'avait demandé, j'aurais accepté. »

Paris, 15 janvier, 12 h. 32 soir. — On annonce l'apparition de nouvelles feuilles boulangistes. On parle d'un *Nouvelliste* et d'un autre journal qui aurait, pour directeur, M. Vergoin.

Les réunions électorales presentent une animation de plus en plus grande.

Rue Ricchome, les jacquistes étaient réunis au nombre de six à sept cents.

Les anarchistes ayant préconisé l'abstention, ont été aussitôt hués, injuriés, bousculés, obligés de quitter la tribune et de se retirer, accompagnés de coups de sifflets.

Le citoyen Daynaud, ancien rédacteur du *Cri du Peuple*, veut parler en faveur du général Boulanger, et justifier son attitude sous la Commune.

Les cris et le tumulte recommencent de plus belle. C'est un charivari épouvantable qui dure dix minutes au moins.

Un jacquiste monte à la tribune, et, mettant le poing sous le nez de Daynaud, le traite de renégat du « parti ouvrier ».

Mais quelques amis de ce dernier protestent chaleureusement, ce qui porte le tumulte à son comble.

Des bagarres isolées s'engagent dans la salle.

Le président, armé d'un énorme marteau dont il frappe de violents coups sur la table, ne parvient pas à rétablir le calme.

La tribune est envahie. M. Daynaud passe, à grand'peine; une demi-douzaine de ses partisans, lui faisant un rempart de leur corps, le conduisent jusqu'à la porte.

Deux ordres du jour sont votés, dans lesquels le général Boulanger est maltraité.

Il y est dit, notamment, que les électeurs condamneront le général Boulanger par leurs votes, en attendant qu'une cour martiale, ou un tribunal plus expéditif encore, lui inflige le châtiment réservé aux traîtres à la patrie et à la république.

Rue des Feuillantines, l'auditoire était de même.

Les jacquistes et les boulangistes coudoient les partisans du citoyen Boulé.

Chaque discours est accompagné de cris et de vociférations.

Des manifestations en faveur des trois candidats ont lieu dans différentes parties de la salle.

Nous entendons : « Vive Boulanger ! Barbenzingue ! Blackboulé ! à bas la rue Cadet ! »

La clôture est prononcée, mais les jacquistes ne veulent pas céder la place.

Le tumulte recommence et ne prend fin que lorsque les becs de gaz sont éteints.

Force est alors à tout le monde de se retirer.

SENAT

Présidence de M. LE ROYER, président
Séance du lundi 14 janvier

La séance est ouverte à 2 heures.

La loi sur les faillites

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les faillites.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 3 sont adoptés ; ils consacrent le principe du bénéfice de la liquidation judiciaire et règlent la forme dans laquelle elle doit être donnée.

L'article 4 dispose qu'un seul liquidateur judiciaire est nommé.

M. Léon Renault demande qu'il en puisse être nommé un ou plusieurs.

L'amendement de M. Léon Renault est adopté, de même que l'article 4 ainsi modifié.

Les articles 5 à 10 sont adoptés. Tous règlent des questions de forme et de procédure.

Sur l'article 11, relatif au dépôt des pièces entre les mains des liquidateurs, un paragraphe additionnel, établissant la responsabilité des liquidateurs, au sujet de ces pièces, proposé par M. Léon Renault, est adopté.

Les articles 12 à 23 sont adoptés sans discussion.

L'article 24 est renvoyé à la commission.

M. le Président donne lecture de dispositions transitoires qui disent que le bénéfice de la liquidation judiciaire pourra être accordé au commerçant en état de suspension de paiements depuis moins de trois mois à partir de la promulgation de la loi, et dont la faillite n'aura pas été déclarée.

C'est cette disposition dont pourrait profiter le Panama.

Cris nombreux : A demain !

Le Sénat s'ajourne à demain, à 2 heures. La séance est levée à six heures dix.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du lundi 14 janvier 1889

Présidence de M. MÉLINE

La séance est ouverte à deux heures.

M. le président. — M. de Clercq a la parole pour une question à M. le ministre de l'agriculture.

Une question de M. De Clercq

M. de Clercq. — Je désire adresser une question à M. le ministre de l'agriculture au sujet de la vente du troupeau de pur-sang Durham qui est encore bon.

Le rôle de l'Etat ne peut être en matière d'agriculture qu'un rôle d'encouragement et de coopération; — c'est ainsi qu'il a organisé des stations d'étalons et de bergeries.

En ce qui concerne les bêtes à cornes, les Anglais ont une race merveilleuse au point de vue de la graisse, de la rusticité et de la production du lait.

Dès 1841, on a commencé à importer en France les meilleurs producteurs de la race Durham.

Peu après s'est formée la vacherie de Corbon; par l'excédant de ses produits elle contribue à répandre dans le pays une race excellente.

Les cultivateurs les plus aisés continuent la race de Durham ; les autres font des croisements qui donnent encore des résultats. — C'est cette situation que M. le ministre veut détruire.

Lors de la discussion du budget, il a bien été question de transférer le troupeau de Corbon au Pince, ce qui n'aurait eu que des avantages ; d'ailleurs le budget a été voté si rapidement. (Très bien, très bien à droite) qu'il eut été impossible de retenir l'attention de la Chambre sur cette question ; mais, depuis lors le ministre a décidé la vente du troupeau, qui est annoncée pour le 2 mars prochain.

Il est vrai que l'administration de la vacherie de Corbon a laissé beaucoup à désirer. La gestion y a été souvent incapable et malhonnête; mais ce n'est pas sur le troupeau qu'il faut faire retomber le tort des administrateurs.

Mais une fois le troupeau détruit, on ne pourra le reconstituer qu'à des prix énormes.

Enfin la mesure ne produirait aucune économie, puisque les 30.000 fr. seraient répartis sur la personne des cochers et palfreniers.

Je demande en conséquence que le troupeau de Corbon ne soit pas vendu. (Très bien, très bien à droite).

M. le Ministre de l'agriculture. — Ma première pensée avait été, en effet, de transporter le troupeau de Durham au Pin, mais le manque de bâtiments m'a fait renoncer à ce projet.

D'autre part, la race de Durham est aujourd'hui assez nombreuse pour fournir de nombreux sujets à l'exportation.

Le rôle de l'Etat paraît donc terminé et le moment est venu d'arrêter une dépense qui n'a plus de raison d'être.

Les éleveurs charolais, pour rendre à leur race sa valeur primitive, ont créé un syndicat qui organisera une vacherie expérimentale.

L'Etat pourra les subventionner.

Cette organisation est la meilleure et l'exemple est bon à suivre... (Très bien, très bien, sur quelques bans.)

M. de Clercq. — Je demande à transformer la question en interpellation, afin que la Chambre puisse se prononcer sur la question.

M. le Ministre. — J'accepte l'interpellation.

M. de Clercq. — L'ancienneté d'une institution n'est pas une raison suffisante pour la détruire.

La vacherie de Corbon rend encore des services.

Si elle n'est pas maintenue, la race de Durham sera abâtardie avant dix ans.

BOURSE DE PARIS

du mardi 15 janvier

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 90	3 0/0	...	...	82 87
86 65	3 0/0 amortissable	...	...	86 62
104 72	4 1/2 1883	...	...	104 72
64 5/16	3 0/0 Portugais	...	...	64 7/16
95 55	Italien 5 0/0	...	...	95 55
73 3/32	Extérieure 4 0/0	...	...	73 7/16
85 1/4	Hongrois 4 0/0	...	...	85 3/8
425 ..	Egypte 6 0/0	...	...	425 ..
15 35	Turc 4 0/0	...	...	15 42
512 50	Obligations du Trésor.	...	...	550 ..
105 ..	Russe 1870 5 0/0	...	...	105 ..
88 3/16	Russe 1880	...	...	88 5/16
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	520 ..
	Sociétés de Crédit			
3690 ..	Banque de France	...	...	3686 ..
525 ..	Banque d'Escompte	...	...	533 75
910 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	...	...	908 75
425 ..	Banque Parisienne	...	...	427 50
1337 ..	Crédit Foncier	...	...	1336 ..
142 50	Banque Tharsis	...	...	141 25
633 75	Crédit Lyonnais	...	...	637 ..
470 ..	Société générale	...	...	470 ..
497 50	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	493 75
536 87	Banque Ottomane	...	...	540 62
	Chem. de f. Franc.			
1660 ..	Nord act.	...	...	1663 ..
1364 .	Paris-Lyon-Médit »	...	...	1363 ..
800 ..	Est »	...	...	800 ..
925 ..	Ouest »	...	...	... ..
1325 ..	Orléans »	...	...	1360 ..
1150 .	Midi »	...	...	1165 .
	Sociétés diverses			
... ..	Suez	...	...	2220 ..
1417 ..	Gaz Parisien	...	...	1410 ..
785 ..	Voitures	...	...	795 ..
1225 ..	Omnibus	...	...	1225 ..
624 37	Rio-Tinto	...	...	622 50
122 50	Panama	...	...	117 50
	Obligat. Foncières			
517 .	Foncières 500 4 0/0	...	...	515 ..
105 ..	» 10e 4 0/0	...	...	105 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	595 ..
513 ..	» 4 0/0 1863	...	...	514 50
497 50	» commun. 3 0/0	...	...	497 ..
388 50	» 1877 3 0/0	...	...	388 75
478 75	» com. 1879 3 0/0	...	...	479 75
475 ..	» 1879 3 0/0	...	...	475 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
411 ..	Nord	...	...	411 ..
409 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	400 50
389 ..	Est 3 0/0	...	...	383 ..
398 50	Ouest 3 0/0	...	...	397 ..
400 ..	Orléans	...	...	400 ..
397 50	Midi 3 0/0	...	...	398 ..
... ..	Nord-Est	...	...	... ..
386 50	Bône-Guelma	...	...	386 50
	Chem. de f. Etrang.			
...	Autrichiens	...	...	...
...	Alpines-Autrichiennes.	...	...	...
...	Lombards	...	...	...
278 75	Saragosse	...	...	278 75
	Obligat. des Villes			
537 .	Paris 1855-1860	...	...	535 ..
528 ..	— 1865	...	...	527 50
412 50	— 1869	...	...	412 50
394 25	— 1871	...	...	395 ..
520 ..	— 1875	...	...	521 ..
518 50	— 1876	...	...	518 50
391 ..	Marseille	...	...	391 ..
103	Bordeaux	...	...	103 ..
98 ..	Lyon	...	...	97 50
107 ..	Lille	...	...	101 50
47 25	Roubaix-Tourcoing	...	...	47 50
	Obligations div.			
...	Départem. de la Seine.	...	...	...
...	Gaz de Paris	...	...	...
...	Suez	...	...	...
...	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	...

BOURSE DE LILLE

du mardi 15 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	107 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	112 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	508 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	515 ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	416 25	407 ..
Lille 1887	...	380 25
Armentières 1886	...	467 75
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	47 ..
Tourcoing 1878	...	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	106 25
Département du Nord	104 25	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	...	570 ..
— » act. nouv.)	...	1070 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	...	480 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	...	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	...	295 .
Caisse Platel et Ce	...	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	436 25
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	...	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1860 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	...	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3255 ..
Denain et Anzin	...	205 ..
Obligations Nord	...	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	496 25	495 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	...	9225 ..
Anzin 100e de denier	...	2750 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	...	1330 .
Bruay (Pas-de-Calais)	...	11498 75
Bully-Grenay le 6e	...	1241 50
Carvin	...	907 50
Courcelles-lez-Lens	...	150 ..
Courrières	...	29500 ..
Campagnac	...	275 ..
Douchy	...	2305 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	225 ..
Dourges	...	5195 ..
Escarpelle (Nord)	...	3880 ..
Epinac	...	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	520 ..
Lens	...	20175 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Liévin	...	4255 ..
Lys supérieure	...	...
Meurchin	...	2415 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	...	14250 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	...	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	7 50
Vicoigne et Nœux	...	16550 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 560 fr) t. p	...	1290 50
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr) t p	...	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p	...	514 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	...	387 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	...	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé	...	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 Janvier 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 70 ..	3 0/0	82 77 1/2
86 75 ..	3 0/0 amortissable	86 80 ..
104 60 ..	4 1/2 0/0 1883	104 70 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au Conseil des ministres. — Le déclassement des anciennes places fortes. — La vente des diamants de la couronne.

Paris, 15 janvier. — M. de Freycinet a annoncé le prochain dépôt d'un projet relatif au déclassement des anciennes places fortes ; il a parlé également des moyens d'atténuer les servitudes militaires des camps retranchés, notamment de Paris et de Lyon.

M. Lockroy a soumis au Conseil le projet relatif à l'emploi des fonds provenant de la vente des diamants de la Couronne, dont une partie sera affectée aux sociétés de secours mutuels et aux écoles d'apprentissage.

Le ministre des finances a présenté, à M. Carnot, un rapport sur les opérations des caisses nationales d'épargne pour 1887.

Ce document, après avoir indiqué les opérations de 1887, énumère les résultats acquis pendant les six premières années de 1882 à 1887 ainsi que les modifications et améliorations apportées dans le fonctionnement de la caisse. Le rapport sera inséré au *Journal officiel*.

Le ministre de la marine a informé le Conseil que le prince Nahm-Nghi est arrivé à Alger par le *Ben-Hoa*. Le prince jouit d'une excellente santé. Il va être installé avec ses domestiques dans une villa de la banlieue d'Alger.

Le général Brugère

Paris, 15 janvier. — Le général Brugère a repris son service, mais sa blessure, n'étant pas complètement fermée, il est encore tenu à de grands ménagements.

Il ne reste à l'Elysée que deux ou trois heures l'après-midi.

Une catastrophe à Marseille

Marseille, 15 janvier. — Une maison du quartier de Belle-de-Mai, habitée par des italiens, s'est écroulée; il y a sept morts et neuf blessés.

Les ouvriers sans travail à Londres

Londres, 15 janvier. — Un certain nombre d'ouvriers inoccupés ont tenté de tenir un meeting à *Hyde Park* mais ils ont été dispersés par la police.

Le discours du Trône allemand

Londres, 15 janvier. — Le *Standard* dit que l'Europe sera reconnaissante des paroles pacifiques de l'Empereur Guillaume; mais elle y attacherait une plus grande valeur si elles n'étaient pas accompagnées de préparatifs militaires qui semblent devoir ne jamais s'arrêter.

A Obock

Paris, 15 janvier. — Le gouvernement français a envoyé, au gouverneur d'Obock, des instructions l'invitant à n'autoriser le débarquement d'aucun groupe armé.

Le mariage du Czarewitch

Londres, 15 janvier. — Selon une dépêche de Vienne au *Standard*, le voyage du prince de Montenegro à Saint-Pétersbourg se rattacherait à un projet de mariage du Carewitch.

L'unification des droits de douane

Paris, 15 janvier. — La Commission des douanes, sur la question de l'unification des droits de douane, a adopté les chiffres suivants :

Sel marin, sel de salines, sel gemme brut ou raffiné, par terre ou par mer, 2 fr. 40 les 100 kilogs.

Sel marin, sel de salines, sel gemme raffiné blanc, importé par terre ou par mer, 3 fr. 30 les 100 kilogs.

L'exemption est maintenue pour tous les sels importés du Sénégal et de ses dépendances.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 15 janvier

Présidence de M. MÉLINE, président.

La séance est ouverte à deux heures.

La question Baudry-d'Asson

M. le Président. — La parole est à M. de Baudry d'Asson pour une question à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Baudry d'Asson. — Les réunions publiques prévoquées par la période électorale ont été signalées par des désordres graves. Les délibérations ont été troublées par des rixes et des violences que la police, si l'on en croit certains journaux, aurait tolérés ayant eu l'ordre de ne pas agir. (Bruits divers.)

M. de Douville-Maillefeu. — Combien de morts ? (Bruit).

M. de Baudry d'Asson. — Le droit de réunion se trouve ainsi annulé et cette liberté est en train de rejoindre toutes celles que le présent régime a déjà confisquées. (Très bien! très bien ! à droite, interruptions à gauche).

On peut craindre qu'elle soit encore compromise à l'avenir si l'on ne prend des mesures pour la sauvegarder, et si la police persiste dans une inertie qu'on pourrait taxer de complicité. (Exclamations violentes à gauche.)

Aucune poursuite n'a été exercée contre les meneurs de désordres, et il serait à souhaiter que le ministre de l'intérieur empêchât désormais les réunions publiques de dégénérer en guet-apens. (Très bien, à droite)

M. Floquet, président du Conseil. — Je répondrai à l'honorable M. de Baudry d'Asson que si la Monarchie avait permis plus tôt la pratique du droit de réunion le pays y serait mieux habitué. Quelques désordres se sont produits, le gouvernement ne peut y remédier que dans les cas déterminés par la loi: dans les cas où le président requiert l'intervention de la force publique, ou en cas de désordre flagrant. (Très bien à gauche).

Il y a des instructions commencées qui se poursuivent pour les faits dont on vient de parler. La justice sera saisie pour les actes contraires à la liberté de réunion que la monarchie a refusée (exclamations ironiques à droite) et que le gouvernement voudrait voir pratiquer avec calme dans notre pays. (Très bien très bien à gauche).

M. de Baudry d'Asson. — Je continue à penser que la police ne devrait pas attendre la demande des présidents de réunion pour intervenir et faire respecter l'ordre (Très bien à droite). D'ailleurs les agents ont été appelés et ils ont refusé d'agir ; à qui revient la responsabilité de cette inaction ? c'est ce qu'on n'a pas dit et c'est ce qu'il est intéressant de savoir. (Très bien ! très bien ! à droite, bruit à gauche).

C'est au nom de la liberté que j'ai posé la question, ce n'est au nom d'aucun parti. (Applaudissements à droite.)

L'incident est clos.

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet de loi concernant la taxe des lettres insuffisamment affranchies et la proposition de loi de M. de Steenackers sur le même objet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Art. 44 (Incorporation du contingent.)

M. Gaudin de Vilaine. — Je demande par voie d'amendement que pour la cavalerie l'incorporation ait lieu le 1er octobre au lieu du 1er novembre ; il est probable que nos adversaires choisiront pour nous attaquer la période d'hiver pendant laquelle nos auxiliaires éventuels seraient retenus par les neiges.

Il importe donc de ne pas être pris au dépourvu.

L'infanterie peut recevoir sa première instruction en tout temps. Il n'en est pas de même de la cavalerie qui peut être formée en manège. (Très-bien à droite).

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

15 janvier 1889.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours s'améliorent ; quelques mois viennent encore aujourd'hui en légère avance sur hier.

Il a été traité 60,000 k. dont :

Peigné n° 1, 10,000 k. sur février à 5 fr. 35 et 20,000 sur mars à 5 fr. 32 1/2.

Peigné n° 2, 15,000 k. sur mars à 5 fr. 12 1/2 et 15,000 sur avril à 5 fr. 12 1/2.

La tendance du marché est ferme.

ANVERS. — Le marché montre de la fermeté.

Les cours des peignés français n'ont pas varié; les peignés allemands avancent encore aujourd'hui de 2 centimes et 1/2 sur tous les mois.

On a enregistré :

Peignés français : 10,000 kilos sur septembre.

Peignés allemands : 10,000 k. sur janvier, 75,000 k, sur février, 20,000 k. sur avril, 20,000 k. sur juin, 10,000 kil. sur août et 70,000 kil. sur septembre.

Total de la journée, 215,000 k.

LE HAVRE. — Marché calme sans changement dans les prix.

Il s'est fait 25 balles sur février à 155 fr. 50.